

Courriel DDTM 44 : sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr
francois.rastel@loire-atlantique.gouv.fr

***Courriel FDC 44** : nbattais@chasse44.fr
*** Fax FDC 44** : 02.40.35.34.81

Tél DDTM44 : 02.40.67.23.77

Fax DDTM 44 : 02.40.67.24.39

**COMPTE-RENDU D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR
À L'AFFÛT DU SANGLIER
PENDANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE**

À retourner à l'adresse ci-dessus avec copie à la Fédération Départementale des Chasseurs*
pour le 30 septembre 2017

En l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention «néant».

À défaut de compte-rendu, l'autorisation n'est pas renouvelée l'année suivante.

Nombre maximum d'animaux vus par jour :

Nombre total de sangliers prélevés :

Répartition par catégorie d'espèce

Sexe	Nombre d'animaux prélevés par catégorie de poids		
	< 40 kg	40 à 60 kg	> 60 kg
Mâle			
Femelle			

Sur le territoire suivant :

Adhérent à la F.D.C. 44 sous le n°

Commune(s)

Lieu(x)-dit(s)

Observations :

Nom et adresse du détenteur du droit de chasse :

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A MON ARRÊTÉ
DU

Date, signature

NANTES, le

La Préfète